



ment local des fonctions administratives du pôle principal du territoire. Castres a toutefois un statut de sous-préfecture et de chef-lieu d'arrondissement.

Ces pôles principaux sont reliés par la RN 112 et la voie ferrée

### LES PÔLES DE NIVEAU INTERMÉDIAIRE

Le niveau intermédiaire n'est pas défini par le poids de population qui représente, pour chacune des communes concernées 2 à 3% du poids de population totale du territoire. En effet, en dehors des villes principales, le territoire est structuré essentiellement par des villages, dont les caractéristiques diffèrent selon leur situation géographique.

Quatre de ces villages ont un statut particulier dans la structure urbaine du territoire, ils sont bassins de services de proximité au sens INSEE.

A L'Ouest, **Soual**, (environ 2 125 habitants – 980 emplois) commune d'entrée de territoire, dispose d'un ratio emploi/habitants plutôt favorable (1 emploi pour 2,1 habitants). Soual constitue un pôle de services de proximité au sens INSEE, et bénéficie d'un niveau moyen d'équipements, commerces et services : école, foyer logements pour personnes âgées, supérette, professionnels de santé.

**Saix** : la plus importante en poids de population de ces pôles intermédiaires (3 332 habitants – 533 emplois), puisqu'elle représente 3,6% de la population totale du territoire, est une commune résidentielle (ratio 1 emploi pour 6,2 habitants). Située dans la continuité urbaine de Castres, elle dispose néanmoins d'un bon niveau de services, équipements et commerces pour sa population : petite enfance, école, maison de retraite, supérette, professionnels de santé.

**Saint-Amans Soult** : (1672 habitants - 533 emplois), structure avec **Saint-Amans Valtoret** (966 habitants-185 emplois) cette partie de la vallée du Thoré. On se trouve à mi-chemin entre le pôle mazamétain et Labastide-Rouairoux, à l'extrémité est du territoire. Les communes de Saint-Amans ont un ratio emploi par habitant, de 1 emploi pour 3,6 habitants, moins favorable que la moyenne du territoire (1/2,6). Elles dépendent donc d'autres communes sur le plan de l'emploi. Par contre, le classement par l'INSEE de Saint-Amans Soult comme pôle de services de proximité montre que la commune bénéficie d'un bon taux d'équipements, services et commerces de proximité, qu'elle partage d'ailleurs avec sa voisine, Valtoret : petite enfance, école, supérette, salle culturelle, maison de retraite, tous professionnels de santé.

**Labastide-Rouairoux** : (1 722 habitants-594 emplois), constitue le pôle urbain et de services de cette partie du territoire aussi bien dans le Tarn que dans l'Hérault, puisque la commune se trouve à la frontière des 2 départements et des 2 régions.

Le ratio emploi/habitants est proche de la moyenne du territoire : 1 emploi pour 2,8 habitants. Cela indique une certaine autonomie en matière d'emplois. Labastide bénéficie du statut de pôle de services de proximité et dispose d'une gamme assez complète d'équipements, services et commerces pour la satisfaction des besoins quotidiens des habitants : école, collège, supérette, salle culturelle, maison de retraite, tous professionnels de santé.

Ces 4 communes sont situées sur l'axe principal de desserte routière du territoire : RN 126, RN 112 puis RD 612 dans la vallée du Thoré qui constitue donc l'axe structurant principal du territoire. Il dessert les pôles principaux et les pôles de niveau intermédiaire. Il est doublé entre Castres et Mazamet par la voie ferrée.

## LES COMMUNES RÉSIDENTIELLES ET LES VILLAGES

### Les communes résidentielles

Les communes, dont le pourcentage d'habitants se situe dans les **2 à 3% du poids de population du territoire**, sont des communes résidentielles (où le ratio emploi par habitants est très inférieur à la moyenne : 1 emploi pour 5 à 8 habitants). Elles ne constituent pas un pôle de services de proximité au sens INSEE (sauf Payrin Augmontel), et bénéficient d'un taux d'équipements, services et commerces de base pour une population qui réside mais ne travaille pas sur place : écoles, équipement petite enfance parfois, mais pas dans tous les villages, petite supérette parfois, professionnels de santé souvent. Il s'agit des communes de :

- **Viviers les montagnes** : 1666 habitants (+2,3% depuis 1999) – 194 emplois
- **Sémalens** : 1 981 habitants (+7,6% depuis 1999) – 279 emplois

Toutes les autres communes concernées sont non seulement résidentielle mais situées dans la continuité des pôles urbains principaux du territoire : Castres et Mazamet-Aussillon :

- **Lagarigue** : 1 640 habitants (non recensée à la date de l'étude) – 316 emplois
- **Payrin-Augmontel** : 2 145 habitants (+7% depuis 1999) – 372 emplois
- **Pont de l'Arn** : 2 737 habitants (non recensée à la date de l'étude) – 397 emplois
- **Aigufonde** : 2 631 habitants (non recensée à la date de l'étude) – 341 emplois

### **Les villages**

Les autres communes complètent l'armature villageoise du territoire. **Ces 19 communes regroupent 10% des habitants du territoire. Elles comptent toutes moins de 1 000 habitants**, et disposent d'un niveau d'équipements, services et commerces pour la population minimum (école et quelques commerces) ou inexistant. Elles constituent les pôles villageois traditionnels du territoire. Les communes de l'ouest évoluent très vite (leur croissance en habitants est de l'ordre 7 à 20% depuis le dernier recensement entre 1999 et 2008), tandis que les communes de l'est stabilisent leur population.

Ces villages et leurs hameaux se répartissent sur l'ensemble du territoire :

- dans les plaines de Castres et du Lauragais : **Cambounet-sur-le-Sor, Lescout, Verdalle, Saint-Affrique, Navès, Valdurenque, Noailhac**
- dans la montagne, versant sud, bien exposé : **Saint-Salvy de la Balme, Rouairoux,**
- ou dans un environnement boisé : **Boissezon, le Rialet, le Vintrou**
- en piémont des montagnes : **Escoussens, Albine**
- dans la vallée du Thoré : **Caucalières, Sauveterre, Lacabarède, Bout du Pont de l'Arn** qui accueille sur son territoire, un hypermarché du mazamétain

Certains de ces villages présentent des caractéristiques spécifiques relatives au ratio emploi/habitant. En effet, par leur situation sur les voies structurantes du territoire ou grâce à l'héritage du passé industriel du territoire, ou à leurs ressources naturelles, ils bénéficient d'un ratio favorable ou dans la moyenne. Il s'agit de :

- Cambounet-sur-le-Sor : 1 emploi pour 2,8 habitants
- Saint-Salvy de la Balme : 1 emploi pour 1,8 habitants
- Lacabarède : 1 emploi pour 2,7 habitants
- Rouairoux : 1 emploi pour 2,4 habitants

- Caucalières : 1 emploi pour 2,5 habitants
- Bout du Pont de l'Arn : 1 emploi pour 1,15 habitant

Ces dernières communes n'ont donc pas un caractère uniquement résidentiel.